

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU DIMANCHE, 9 AVRIL 1797.

De Madrid, le 12 Mars.

Comme notre cour vient d'être informée que la paix avoit été conclue entre le Pape et la République françoise, la million des trois prélats nommés par le Roi pour se rendre à Rome, n'aura vraisemblablement pas lieu (voyez notre N^o 92). Voici la lettre que le prince de la Paix avoit adressée à ce sujet à l'archevêque de Tolède :

D'Aranquez le 3 Mars.

„Les dernières lettres d'Italie annoncent que l'armée françoise est dans le voisinage de Rome, et même que le Saint-Père a pris la fuite. Ces nouvelles, en même tems que le Roi, notre maître, les considère comme les conséquences nécessaires des opérations d'une armée bien organisée, n'ont pu qu'exciter en son cœur les mouvemens du plus vif intérêt. S. M. pourroit trouver un sujet de triomphe dans cet événement, si la compassion ne l'emportoit pas en lui sur tout autre sentiment, et si le plaisir de voir les combinaisons justifiées, n'étoit pas détruit par l'impression de leur résultat.

Depuis l'époque où S. M. a déclaré la guerre à la France, elle n'a pas cessé de demander les secours spirituels qui sont conformes à la charité, et inséparables du catholicisme: elle n'a négligé aucun moyen de dissiper les erreurs politiques qui endormoient le gouvernement romain. Dans les circonstances les plus orageuses, elle a présenté les voies les plus simples pour réparer les dommages et pour opérer la conservation; elle a sollicité le Saint-Père, en lui offrant le secours de ses forces et de ses bons offices, et elle n'a pu parvenir ni à détruire les fausses idées avec lesquelles les agens de S. S. nourrissoient les espérances, tout-à-fait étrangères aux sentimens raisonnables et chré-

tiens qui devoient agir sur elle, ni la détacher de l'ambitieux projet d'étendre ses domaines aux dépens des propriétés que les anglois venoient d'enlever à un peuple qui a dépouillé son souverain, sacrifice auquel la cour de Rome est restée insensible jusqu'à ce que la force des armes ait excité en elle une affliction qui devoit avoir des causes plus naturelles.

Les événemens désastreux à l'époque desquels on est arrivé, ont été prédits par S. M., et malgré l'obstination avec laquelle les avis sincères du Roi catholique ont été repoussés par l'ignorance et la malice, il n'a négligé aucun des moyens de poursuivre l'hérésie et de conserver la saine doctrine, en invoquant l'entremise du pouvoir divin, pour que la lumière de la foi ne fût pas obscurcie dans ses royaumes. S. M. voit du moins, à cet égard, par la grâce du très haut, ses vœux accomplis, quoique les secours du Saint-Siège lui aient manqué; et elle se promet de ne pas abandonner, tant qu'il vivra, le successeur de Saint-Pierre: mais comme d'un côté, elle voit s'évanouir les espérances que lui présente, en ce moment, son étroite union avec la France, et que d'un autre côté elle voit que les représentations n'ont pas le succès auquel elle devoit s'attendre, elle veut employer le seul moyen qui lui reste comme chrétien, en faisant que, secrètement, on prie Dieu pour S. S. dans toutes les églises de son royaume, jusqu'à ce qu'à l'aide de notions plus circonstanciées, elle puisse déterminer si ces prières pourront être publiques et prouver à la face du monde que son cœur ne s'est jamais refroidi par le manque de procédés et la mauvaise foi du gouvernement romain; donnant une idée plus positive de cette vérité, au moment où le hasard a découvert l'esprit d'intrigue avec lequel se sont traitées les affaires qui avoient des relations avec le bien général de sa personne, par les délégués du

Pape auprès d'autres cours, délégués dont la correspondance est imprimée: attendu donc que son ministre Azara, d'après des évènements antérieurs, ne doit pas s'approcher de S. S., le Roi a résolu que votre éminence, comme une personne plus qualifiée, parte sur-le-champ pour régler avec S. S., les articles qui sont en litige, et ceux qui pourroient se présenter à l'avenir; S. M. se promettant que la vertu et la science de votre éminence, lui serviront de consolation et lui inspireront assez de confiance pour que, sur les affaires présentes, elle s'explique dans un style plus clair et plus simple, et tel que S. M. puisse, sans s'exposer encore à des doutes et à des altercations, interposer, autant qu'il sonviendra, la médiation.

„Que l'archevêque de Séville et celui de Seville, abbé de Saint-Ildefonse, accompagnent votre éminence, comme personnes capables et instruites dans les choses de leur état et de la politique; et que ce voyage s'entreprenne le plutôt possible, et dès qu'il aura été pris à l'égard de tout le clergé de son diocèse, toutes les mesures nécessaires, afin que ce que S. M. a résolu s'accomplisse. Elle se promet que ses intentions seront fidèlement remplies pour le bien de S. S., la conservation de la religion catholique, et la tranquillité de sa personne. Dieu garde V. E., etc.

Suite de Londres, du 28 Mars.

Voici les pièces officielles que la gazette de la cour a publiées sur la prise de l'isle de la Trinité :

*Lettre de Sir Ralph Abercromby à Sir H. Dundas.
— Du quartier-général de la Trinité le 27
Février 1797.*

A mon arrivée dans ces isles, je fis part à l'amiral de mes instructions, et nous concertâmes ensemble les mesures d'exécution. L'arrivée d'une partie du convoi d'Angleterre nous en facilitoit les moyens. Aussitôt que les troupes des différentes isles purent être rassemblées à Cariacou, lieu du rendez-vous général, l'amiral mit à la voile de la Martinique; il quitta cette isle le 12 de ce mois. La précision avec laquelle il avoit donné les ordres pour rassembler les vaisseaux de ligne et les transports nécessaires à l'expédition, fit que nous ne perdîmes pas un instant. Le 15 au matin, la flotte mit à la voile de Cariacou, et le 16 dans l'après-midi, elle entra dans le golphe de Paria, où nous trouvâmes l'amiral espagnol avec 4 vaisseaux de ligne et une frégate, à l'ancre et protégés par l'isle de Galpargrande qui est fortifiée.

Notre escadre jeta l'ancre du côté opposé et

à portée du canon de la flotte espagnole; les frégates et les transports eurent ordre d'ancre plus haut dans la baie, et à environ 5 milles de la ville de Port d'Espagne, et on fit sur-le-champ les dispositions nécessaires pour débarquer le lendemain à la pointe du jour et attaquer en même tems la ville et la flotte.

Le 17 à deux heures du matin, nous aperçûmes la flotte espagnole en feu; l'incendie étoit des plus violens, et il n'échapa qu'un seul vaisseau dont nous nous emparâmes à la pointe du jour; l'ennemi dans le même tems évacua l'isle. Cet évènement inattendu dirigea toute notre attention sur l'attaque de la ville; on fit sur-le-champ débarquer les troupes, et aussitôt que nous eûmes quelques cents hommes à terre, nous nous avançâmes, sans rencontrer de résistance; avant la nuit, nous étions maîtres de Port d'Espagne et de tous les environs, à l'exception de deux petits forts. Le lendemain matin, le gouverneur Don Chacon proposa une capitulation, et le soir toutes les troupes espagnoles mirent bas les armes, et toute la colonie passa sous la domination de S. M. Britannique.

Capitulation pour la reddition de l'isle de la Trinité, entre Sir Ralph Abercromby, commandant en chef les forces de terre de S. M. B., Sir Harvey, vice-amiral, commandant la flotte angloise, et Don Joseph Marie Chacon, gouverneur et commandant en chef de l'isle de la Trinité et de ses dépendances &c.

Art. I. Les officiers et troupes de S. M. C., & ses alliés dans l'isle de la Trinité se rendront prisonniers de guerre, & livreront les territoires, forts, bâtimens, armes, munitions, argent, effets, plans & provisions appartenant à S. M. C.; le tout, après qu'il en aura été dressé un inventaire exact, appartiendra à S. M. B., de la même manière qu'en jouissoit S. M. C.

Art. II. Le 18 Février, à 5 heures du soir, les troupes de S. M. C. sortiront avec les honneurs de la guerre, & mettront bas les armes à 300 pas des forts qu'elles occupent.

Art. III. Tous les officiers & troupes conserveront les effets qui leur appartiennent, & les officiers garderont leurs épées.

Art. IV. L'amiral Don Sébastien Ruiz de Apodaca étant à terre, après avoir brûlé & abandonné ses vaisseaux, sera compris dans la capitulation, ainsi que les officiers & matelots de son estadre, & ils seront traités comme les troupes de S. M. C.

Art. V. Aussitôt qu'il sera possible de se procurer des transports, les prisonniers seront conduits en Espagne, où ils seront regardés comme prisonniers de guerre, jusqu'au moment où ils auront été échangés, ou jusqu'à la paix entre les deux nations; bien entendu que jusqu'à ce qu'ils soient échangés, ils ne pourront servir contre la Grande-Bretagne ou ses alliés.

Art. VI. Comme parmi les troupes de S. M. C. il y a plusieurs officiers dont les affaires particulières exigent la présence dans différentes places du continent de l'Amérique, il leur sera permis de s'y rendre sur leur parole, après quoi ils retourneront en Europe; mais comme cette par-

mission ne doit pas s'étendre à un trop grand nombre de personnes, le commandant espagnol donnera aux commandans anglois la liste des officiers qui sont dans le cas de l'obtenir, leur rang & les places où ils doivent se rendre.

Art. VII. Les officiers préposés à l'administration des effets appartenant à S. M. C., recevront les décharges d'usage des officiers anglois nommés pour en prendre possession.

Art. VIII. Toutes les propriétés particulières des habitans, soit espagnols, soit naturalisés, leur seront conservées.

Art. IX. Tous les actes seront conservés dans les dépôts où ils existent; & tous les contrats & transactions entre les particuliers, qui auront été faits suivant les loix espagnoles, seront regardés comme valides par le gouvernement anglois.

Art. X. Les officiers espagnols préposés à l'administration, qui possèdent des propriétés territoriales dans l'isle de la Trinité, pourront y rester en prêtant serment de fidélité à S. M. B.; & leur sera permis de vendre & de disposer à leur gré de leurs propriétés, & de se retirer où ils le jugeront à propos.

Art. XI. Les habitans jouiront du libre exercice de leur religion.

Art. XII. Les hommes de couleur qui ont été reconnus libres par le gouvernement espagnol, seront protégés dans leur liberté, personnes & propriétés, comme les autres habitans, en prêtant serment de fidélité & se comportant comme bons & paisibles sujets de S. M. B.

Art. XIII. Les soldats & matelots de S. M. C., dès l'instant où ils mettront bas les armes, recevront leur solde du gouvernement anglois, selon qu'il sera réglé par un cartel entre les deux nations.

Art. XIV. On prendra soin des malades espagnols, qui continueront à être traités par leurs propres chirurgiens.

Art. XV. Dans 40 jours à dater de la présente capitulation, tous les habitans de la Trinité prêteront serment de fidélité à S. M. B., & promettent de se comporter paisiblement & conformément aux loix du gouvernement, sous peine, en cas de désobéissance, d'être chassés de l'isle.

Au Port d'Espagne, isle de la Trinité le 18 Février 1797.

Ralph Abercromby. Henri Harvey.
Joseph Marie Chacon.

La joie qu'inspire le succès de Sir Abercromby, est un peu contrebalancée par la perte de 12 bâtimens de notre flotte des Indes-Occidentales, qui ont été pris par deux frégates françoises près des Barbades, et amenés à la Guadeloupe.

L'affaire de nos finances et le nouvel emprunt occupent exclusivement M. Pitt; il a eu de longues conférences, tant avec les commissaires préposés au remboursement de la dette nationale, qu'avec le gouverneur de la banque.

Le gouvernement a reçu des dépêches de Sir Jervis; leur contenu n'a point encore transpiré. Il paroît que lord Bridport va revenir; il laissera une escadre en observation devant Brest.

L'amiral Sir Roger Curtis est arrivé à Portsmouth avec six vaisseaux de ligne et deux frégates; il doit mettre à la voile sous peu de jours pour une croisière.

Suivant les lettres de Philadelphie du 24 du mois dernier, l'orateur a annoncé officiellement à la chambre des représentans l'élection de M. M. Adams et Jefferson comme président et vice-président.

Extrait des Nouvelles de Paris, des 30 & 31 Mars.

Le gouvernement vient de publier une nouvelle lettre du général Buonaparte, datée de Gradisca le 20 Mars, et qui annonce de nouveaux succès. (Nous l'avons donnée dans notre No 95).

À la suite de cette lettre se trouvent les pièces suivantes :

Au quart. gén. de Gradisca le 29 Ventôse (19 Mars).

Le général de division Bernadotte à M. le commandant autrichien à Gradisca.

Vous vous êtes défendu, Monsieur, comme un brave homme, et par-là vous vous êtes acquis l'estime des militaires. Mais une plus grande obstination de votre part, seroit un crime que je ferois retomber sur vous principalement; et pour me justifier vis-à-vis de la postérité, je dois vous sommer de vous rendre dans dix minutes, sans quoi je ferai passer votre troupe au fil de l'épée. Epargnez le sang que vous feriez verser; les principes de philanthropie qui doivent animer un chef, vous en imposent l'obligation. Les échelles sont préparées; les grenadiers et chasseurs demandent l'assaut à grands cris.

Répondez.

Je suis avec estime etc.

Le général de division :

Signé, Bernadotte.

Suit la capitulation, dont voici les principaux articles :

„La garnison sortira, dans un quart-d'heure, par la porte Mucame; elle aura les honneurs de la guerre. Les officiers garderont leurs épées, et pourront se retirer dans leurs foyers, sous condition de ne pas servir jusqu'à leur échange. Ils garderont leur bagage, ainsi que les soldats; mais ces derniers seront prisonniers de guerre, après avoir déposé les armes.

„On fournira des charriots aux officiers blessés et malades. Les soldats seront renvoyés de même avec les soins que l'humanité réclame en faveur des blessés.

„Personne ne pourra sortir sans un passeport du commandant françois. Les habitans qui sont absens pour cause de bombardement, pourront rentrer.

Signé: le général de division, J. F. Bernadotte.

Accepté, le commandant de la forteresse de Gradisca.

Signé: d'Emgustinetz, chef de brigade.

Voici la nouvelle du jour: on dit qu'il vient d'arriver un courier à M. Spinola, ministre de Gènes; il a fait le voyage de Turin à Paris en 4 jours: on ajoute qu'il a apporté l'heureuse nouvelle que le 23 Mars, le marquis de Luche-

fini et le général Clarke avoient signé les préliminaires du traité de paix entre la république françoise et l'Empereur. Les principales conditions de ce traité seroient que la France garderoit les Pays-Bas, et rendroit à l'Empereur toutes les conquêtes de l'Italie, y compris les trois légations conquises sur le pape. On est assez porté à croire à cette nouvelle, lorsqu'on se rappelle le voyage public de M. Luchefini, ministre plénipotentiaire de Prusse en Italie, et les entrevues avec le général Clarke à Turin, et lorsqu'on considère les progrès toujours plus rapides du général Buonaparte. (*Quotidien*)

L'assemblée primaire de Monthery a nommé électeur M. Joly-de-Fleury, ci-devant procureur-général du parlement de Paris.

Il y a eu, Pan 4, dans le département de la Seine, 21,210 naissances, 44 adoptions, 7,517 mariages, 1,258 divorces, et 51,408 décès. Quelle énorme disproportion entre les naissances et les décès!

On mande de Cadix, en date du 10 Mars, que le lieutenant-général Gravina venoit d'y arriver, pour prendre le commandement de l'escadre. L'ordre étoit donné de la ravitailler, et de la tenir prête à sortir dans quinze jours. — Un conseil de guerre alloit se tenir pour juger don Cordova et tous les officiers-généraux qui étoient sous son commandement.

L'on avoit annoncé que le chanteur Laïs avoit été nommé électeur. Le fait est faux; sur 318 votans, il y a eu 202 voix pour le rejet.

Un message, du 6 Germinal, sollicite les lois qui doivent élever à 12 millions le revenu des postes. „Depuis plus d'un an, y est-il dit, des messages fréquens du directoire appellent votre attention sur cet objet important. Il doit vous

déclarer que la chose publique est en péril par le retard éprouvé jusqu'aujourd'hui, et que toutes les parties du service sont presque toutes désorganisées. Le directoire répétera que les ressources de la république peuvent faire face à tous les besoins; mais qu'elles sont comme si elles n'existoient pas, tout le tems que le défaut de loix ne permet pas de les utiliser. „

C'est demain 1^{er} Avril, que le conseil militaire doit prononcer sans désemparer. Hier jour de Décade, il n'a point été assemblé. Le 3 et le 9, il a continué les interrogatoires. Voici un résumé de ce qui s'est passé dans les dernières séances.

„Dunan commence par déclarer qu'il n'a pris le nom de Dunan que pour le soustraire aux persécutions qu'ont éprouvées les ci-devant nobles; qu'il se nomme Duverne, ancien officier de marine; que lors de la pacification de la Vendée, un de ses amis le chargea d'une lettre du frère de Louis XVI pour les chefs du parti vendéen, et qu'il la leur avoit portée à Rennes; qu'il a fait un voyage à Vérone pour engager le prétendant à n'employer que des moyens de douceur et de conciliation pour rétablir l'ordre en France, ce qui ne pouvoit le faire par la force des armes; que le frère de Louis XVI a accueilli son projet; qu'il est ensuite allé en Angleterre pour donner les mêmes idées au comte d'Artois et de Puilaye qui paroissent s'en éloigner.

Le président lui demande quel a été le commencement de ses liaisons avec Lavoilleurnois; il répond qu'il ne l'a vu que trois fois. — Il n'étoit donc pas l'adjoint que vous étiez autorisé à choisir? — Je n'en ai jamais nommé. (*La suite ci-après.*)

* * Un jeune homme parlant le françois & l'allemand, muni de bons certificats, cherche à se placer comme cocher, ou postillon, ou pour la chambre; s'adresser au Bureau de ce Journal.

* * Un homme d'un âge mur, parlant le françois & l'allemand, muni de bons certificats, sachant servir, pouvant au besoin faire un peu de cuisine, panser un cheval & travailler au jardin, cherche une condition; s'adresser au Bureau de ce Journal.

* * M. Blisson, curé de Chassigny, diocèse du Mans, & M. son frère, religieux de l'abbaye de St. Serge d'Angers, ordre de St. Benoît, sont priés de donner leur adresse à M. Breton fontaine, à Minden sur le Weser.

* * On prie M. le Marquis de Foy de Fuisseux & M. de Fonblave, son beau-frère, de faire passer leurs adresses à M. le Chevalier Dupuis, leur neveu, à Stelle sur la Roer, près d'Essen en Westphalie; il a des affaires très intéressantes à leur communiquer.

* * On désireroit savoir ce qu'est devenu le nommé François Cordier, natif du Bas-Maine, ancien domestique de M. le comte de Hercé, capitaine au Régiment de Nouilles Dragons; on auroit des choses importantes à lui communiquer; s'adresser à M^e. M^evil, maîtresse de pension, faubourg d'Hanovre, à Zelle.

* * Un françois, d'un âge mûr, qui a toutes les connoissances requises & qui est muni de tous les titres qui peuvent attester sa probité & ses mœurs, désireroit trouver une place de secrétaire ou tout autre emploi analogue. Il se contenteroit de modiques appointemens. S'adresser au Bureau de ce Journal.

* * Un marchand de Lyon est arrivé en cette ville avec un assortiment complet des plus belles marchandises en soyerie: Bas de soye, Rubans, Etoffes, Châles, Robes, Linceul &c. le tout au plus juste prix. Il est logé chez M. Etienne Mayer, négociant sur le marché, près des trois Roemer.